

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 13 décembre 2018 à 18h30 heures,
A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Christiane MOLLAR
6	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGALLAN	
7	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
8	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir de Jean-Claude CAGNON
9	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
10	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	
11	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
12	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
13	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
14	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
15	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
16	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	Pouvoir de Pierre HOCHARD
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
19	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
21	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
22	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
23	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
24	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
25	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
26	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
27	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
28	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
29	MERY	T	Eudes BOUVIER	
30	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
31	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
32	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
33	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
34	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
35	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
36	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
37	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	Arrivée après la 9 ^{ème} délibération Pouvoir de Jean-Pierre SAVIOZ
38	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
39	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
40	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
41	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
42	VOGLANS	T	Martine BERNON	

20 communes présentes



Autres présents non votants :

Marc MORAND
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Olivier VERDENAL
Fabien DIDIER
Julie ECALARD
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Julien BOURGES
Mathilde HABOUZIT
Alicia CHARRON

Pugny-Chatenod
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint
Directeur des services à la population
Directeur du Pôle Eau
Directeur financier
Directeur des Ressources Humaines
Responsable Communication et relations publiques
Responsable juridique/Assemblées
Responsable Aqualac
Pilote de la performance
Contrôleuse de gestion

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 6 décembre 2018 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 27 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 41 présents (41 titulaires), et 48 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 15 Année : 2018

Exécutoire le 18 DEC. 2018

Affichée le : 18 DEC. 2018

Visée le : 18 DEC. 2018

FINANCES

AP/CP 010 – Programme Local de l'Habitat - Aides à la construction Révision n°8

*Vu l'article L2311-3-II du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 3 novembre 2010 relative à l'arrêt et à l'approbation du Programme Local de l'Habitat (PLH) et aux moyens alloués aux actions,
Vu l'avis émis par la Commission des Finances réunie en séance le 29 novembre 2012,
Vu la délibération du 12 décembre 2012 relative à la gestion des aides à la construction en mode AE/CP,
Vu la délibération du 13 mars 2013 portant révision n°1,
Vu la délibération du 3 juillet 2013 modifiant l'exécution du PLH 2011-2017,
Vu la délibération du 25 septembre 2013 portant révision n°2,
Vu la délibération du 5 février 2014 portant révision n°3,
Vu la délibération du 5 février 2015 portant révision n°4,
Vu la délibération du 14 janvier 2016 portant révision n°5,
Vu la délibération du 9 février 2017 portant révision n°6,
Vu la délibération du 18 janvier 2018 portant révision n°7,*

Monsieur le Président rappelle la compétence de Grand Lac en matière d'habitat. La communauté d'agglomération est notamment en charge du Programme Local de l'Habitat, document stratégique de programmation incluant l'ensemble de la politique locale de l'habitat (parcs publics et privés, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, ...).

Afin de faciliter la production de logements aidés et d'atteindre l'objectif de production fixé sur la durée du PLH (1110 logements locatifs publics et 405 logements en accession sociale), Grand Lac a décidé de verser aux communes une aide à l'équilibre à hauteur de 50 € / m² de surface utile.

Monsieur le Président rappelle que ce dossier est géré en AP/CP. Il précise que l'adoption, la modification, ou la clôture d'un AP/CP se traduit par le vote d'une délibération en Conseil. Les aides à la construction sont attribuées dans un premier temps, et payées ensuite sous réserve de la réalisation des travaux et de la présentation des justificatifs demandés. Le financement des aides attribuées et non payées est renouvelé chaque année par le vote des crédits de paiement.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée antérieurement, peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération de l'autorisation de programme (art L1612-1 du CGCT).

Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) est inchangé. Seuls les Crédits de Paiement (CP) sont ajustés avec les réalisations de l'exercice 2018. Les crédits de paiement 2019 sont justifiés par les aides attribuées et non encore versées.

OPERATION

Intitulé de l'opération : **Programme Local de l'Habitat**
PRINCIPAL – services 1172 / 1173 / 1174 / 1175
Imputation analytique : **PRINCIPAL – opérations 154-02 / 154-03 / 154-04 / 154-05**
(à partir de l'exercice 2017)
Montant total de l'opération : **3 642 000,00 euros** (inchangé)

DEPENSES

	1172 154-02	1173 154-03	1174 154-04	1175 154-05	
	Aix – ANRU (6 ans)	Aix – Hors ANRU (6 ans)	Autres communes (6 ans)	Prêt social location accession (PSLA)	Total
2012	150 000,00	11 250,00	5 414,00	-	166 664,00
2013	150 000,00	322 550,25	291 379,62	-	763 929,87
2014	150 000,00	25 716,50	67 374,50	-	243 091,00
2015	150 000,00	226 606,50	178 695,50	-	555 302,00
2016	150 000,00	289 152,75	189 568,00	29 090,50	657 811,25
2017	-	121 943,50	65 485,00	-	187 428,50
2018	-	176 392,00	0,00	-	176 392,00
2019	-	155 388,50	497 083,38	238 909,50	891 381,38
Total	750 000,00	1 329 000,00	1 295 000,00	268 000,00	3 642 000,00

Monsieur le Président rappelle que cette révision ne modifie pas le montant du Programme Local de l'Habitat.

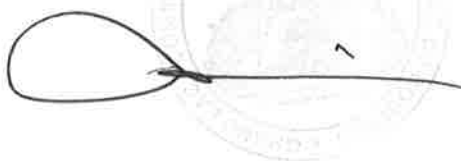
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la modification des crédits de paiement relatif à la gestion de l'aide à la construction.

Aix-les-Bains, le 13 décembre 2018

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 42
- Votants : 50
- Pour : 50
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : AP/CP 010 - Programme Local de l'Habitat - Aides à la construction - Révision n.8

Date de transmission de l'acte : 18/12/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 18/12/2018

Numéro de l'acte : d2659 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20181213-d2659-DE

Date de décision : 13/12/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions